Image not found or type unknown

Problème résiliation CNED

Par **jordan62**, le **27/03/2015** à **22:23**

Bonjour,
Je me suis inscrit fin juillet 2014 , mon inscription a était validé le 5 aout 2014
J'ai envoyer un courrier avec accusé de réception le 21 octobre 2014 pour résilier mon contrat CNED, il m'ont répondu en me disant qu'il n'est pas possible d'obtenir les remboursements des sommes versées et qu'ils n'est pas possible d'arrêter les prélèvements automatiques.

Donc l'article L444-8 de l'éducation national n'a pas fonctionné car il continu toujours de me prélever. Donc comme j'ai résilié avant les 3 mois je devais payer que les 30% de la formation total.

Puis-je faire opposition a ma banque ou non ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés